



Règlement du Festival du Film d'Éducation à la Vie Affective et Sexuelle d'Amiens (FFEVAS) – Édition 2026

Présentation

Le Festival du film d'éducation à la vie affective et sexuelle d'Amiens (FFEVAS), organisé par **La Fabrique d'Images**, est le premier festival de court-métrage français consacré à l'éducation affective et sexuelle.

La seconde édition se tiendra à Amiens du 4 au 7 mai 2026.

Le festival propose une sélection internationale de documentaires et de courts-métrages abordant des thèmes tels que :

- la diversité sexuelle,
- le consentement,
- la prévention des IST,
- l'identité de genre,
- l'égalité femmes-hommes,
- les relations égalitaires.

1. Conditions générales

- Les inscriptions sont ouvertes à tous les courts-métrages nationaux ou internationaux (fiction, animation ou documentaire) en lien avec l'éducation affective et sexuelle.
- Chaque participant peut soumettre plusieurs films.
- Les films peuvent être proposés dans n'importe quelle langue, mais doivent comporter des sous-titres en français.
- La durée des films ne doit pas excéder **22 minutes**.
- Les inscriptions doivent être effectuées entre le **1er octobre 2025 et le 31 décembre 2025**.

Dossier à fournir en cas de sélection :

- une copie de haute qualité du court-métrage,
- des photos et/ou l’affiche officielle,
- les sous-titres français pour les films étrangers.

2. Sélection et jury

- La sélection est assurée par un comité de visionnage.
- Un jury composé de professionnel·les du cinéma, de l’éducation et de la santé sexuelle attribuera les prix.
- Les décisions du jury sont sans appel.

3. Critères de sélection

Les films soumis doivent :

- respecter strictement les droits fondamentaux de chaque individu ;
- proscrire tout contenu discriminatoire, offensant ou portant atteinte à la dignité humaine ;
- respecter les droits de propriété intellectuelle.

4. Projections et prix

Les projections auront lieu dans différents lieux culturels d’Amiens.

Les films retenus constitueront la **Sélection Officielle** et seront présentés dans les catégories suivantes :

1 Section Jeunes (fiction, animation ou documentaire)

- Prix des collégiens : **300 €**
- Prix des lycéens : 300 €

2 Section Adultes (fiction, animation ou documentaire)

- Prix du Jury : **300 €**
- Prix du Public : **300 €**
- Prix des détenues : **300 €**

3 Mentions spéciales (sans dotation financière).

5. Droits et responsabilités

- Les auteurs accordent au festival le droit de projeter leurs films dans le cadre de l’événement, lors de la rétrospective du festival le week-end suivant, ainsi que dans le cadre du FFEVAS Tour 2026.
- Les courts-métrages sélectionnés pourront être utilisés à des fins promotionnelles (extraits de 30 secondes maximum).
- Les participant·es garantissent être titulaires des droits de diffusion de leur œuvre.

6. Dispositions finales

- La participation au festival implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement si nécessaire.
- En cas de litige, seul le tribunal d'Amiens sera compétent.

